



## « L'AVENIR DES DIRECTIVES NATURE : OÙ ALLONS-NOUS ? »

Parlement européen, 7 mars 2017, Bruxelles

**Bruxelles, le 8 mars 2017** - Le mardi 7 mars, la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE) a organisé une conférence intitulée « L'avenir des directives Nature : Où allons-nous ? » sous les auspices des députés européens Karl-Heinz Florenz et Renata Briano. La conférence s'est déroulée au Parlement européen à Bruxelles.

La Commission européenne a publié il y a peu son rapport d'évaluation sur le « bilan de qualité » des directives Nature. Le rapport a conclu que les directives étaient tout à fait pertinentes et adaptées aux besoins. Toutefois, la Commission a relevé la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des directives en collaboration étroite avec les autorités locales et les parties prenantes des États membres afin d'aboutir à des résultats tangibles en faveur de la nature, des citoyens et de l'économie dans l'UE, et donc de réaliser pleinement les objectifs définis dans les directives Nature.

**Le député européen Karl-Heinz Florenz**, Président de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement, a déclaré : « *Nous attendons avec impatience le Plan d'action de la Commission pour une meilleure mise en œuvre des directives Nature de l'UE. À mon sens, il est important que les acteurs locaux, tels que les propriétaires fonciers, les agriculteurs et les chasseurs, participent davantage à la mise en œuvre sur le terrain. Il est parfois nécessaire de trouver des solutions plus pratiques et flexibles. De cette façon, nous serons en mesure d'accroître l'acceptation au niveau régional et d'enrayer la perte de biodiversité.* »

**La députée européenne Renata Briano**, présidente de l'événement et Vice-Présidente de l'Intergroupe, a annoncé : « *La Commission européenne devrait écouter les chasseurs et les acteurs ruraux, car la perte de biodiversité représente l'un des plus grands défis environnementaux auxquels l'UE est confrontée. Le fait que les directives Nature demeurent adaptées aux besoins est positif. Nous continuerons à travailler en faveur d'une meilleure mise en œuvre, sans toutefois ignorer les problèmes soulevés par les zones rurales et les institutions européennes telles que la Cour des comptes européenne. En tant que députés européens, nous devons participer au débat et faire entendre la voix des citoyens.* »

La conférence s'est concentrée sur les résultats du « bilan de qualité » des directives Nature de l'UE, notamment sur la manière d'améliorer la mise en œuvre à l'avenir.

**Nicola Notaro**, Chef de l'unité Protection de la Nature de la DG Environnement de la Commission européenne, a décrit les quatre grands volets du Plan d'action pour la mise en œuvre des directives Nature et a précisé : « *La Commission, les États membres, les autorités régionales et locales, ainsi que les parties prenantes devraient s'engager pleinement à prendre les dispositions nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des directives Nature* ». En ce qui concerne la chasse et la mise en œuvre plus judicieuse, Nicola

Notaro a précisé qu'il était indispensable de procéder à la révision du document « Concepts clés » de l'article 7, paragraphe 4, de la directive « Oiseaux ».

**Colm Friel**, Manager principal de la Chambre I de la Cour des comptes européenne, a présenté les principales conclusions et recommandations du rapport rédigé par la Cour des comptes.

**Erica von Essen**, Chercheuse scientifique à l'Université suédoise des sciences agricoles, a signalé : « *La répartition de moins en moins homogène des espèces sauvages en Europe devra être contrecarrée par de nouvelles stratégies visant à considérer la faune sauvage et la nature comme un héritage commun à tous* ».

**Volker Böhning**, Vice-Président de la Fédération des chasseurs allemands, et **Gian Luca Dall'Olio**, Président de la Fédération de chasse italienne, ont partagé leurs perspectives nationales, mais ont tous deux insisté sur le rôle crucial des chasseurs en matière de conservation et de gestion de la nature. Ils ont plaidé en faveur d'une meilleure reconnaissance de la contribution des chasseurs dans l'obtention de données scientifiques, d'approches innovatrices pour la conservation des espèces, ainsi que d'une meilleure mise en œuvre des directives Nature.

**Jacques Trouvilliez**, Secrétaire exécutif de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), a présenté la Plate-forme européenne de gestion des oies. Il a conclu : « *La gestion adaptative des prélèvements est un instrument très important pour garantir un état de conservation favorable des espèces autorisées à la chasse. Toutefois, la participation de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la réussite de ce processus. Je suis convaincu que la Plate-forme permettra de démontrer l'ensemble des avantages de la gestion adaptative* ».

**Ludwig Willnegger**, Secrétaire Général de la FACE, a déclaré : « *Cette conférence représentait une nouvelle occasion d'exhorter la Commission européenne et les États membres à soutenir des mesures innovatrices dans le cadre de la directive « Oiseaux » - notamment la gestion adaptative des prélèvements au niveau des voies de migration - et à promouvoir une meilleure utilisation des dérogations pour gérer les problèmes importants engendrés par les populations surabondantes d'oies. En effet, ces dernières ont, par exemple, une incidence extrêmement négative sur l'agriculture et la sécurité aérienne* ». En outre, il a insisté sur la nécessité d'appliquer correctement l'article 19 de la directive « Habitats » afin de mettre à jour les annexes en fonction des progrès techniques et scientifiques.

### FIN ###

## NOTES À LA RÉDACTION

La FACE est la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE. Établie en 1977, elle représente les intérêts des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe en sa capacité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également 7 membres associés et est établie à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.